



Protocole d'échanges pour les fichiers
PDAAU (Plan Départemental
d'Acheminement des Appels d'Urgence)

Version 1.53d

28 juillet 2017

Historique

Version	Date	Commentaires
1.0	07/02/2014	Création
1.3	13/02/2014	Prise en comptes des remarques des opérateurs
1.4	24/02/2014	Ajout de numéros d'urgence : 191, 196
1.51	03/11/2015	Ajout de numéros d'urgence : 197 1.51c (30/09) : La date « jusqu'au » doit être au minimum de date du jour + 31 jours 1.51d (02/10) : L'id_caau pour un centre national est unique 1.51f (03/11) : Reprise des contrôles
1.52	03/02/2016	Changement de numéro national pour le CCS (191)
1.53	9/12/2016	Ajout de numéro : 116 117 (PERMANENCE DES SOINS)
1.53d	28/07/2017	Ajout du 116117, 116111 et 2 numéros eCall

Documents associés

Document	Nom	Version
Feuille Open Office (ods)	PDAAU_340_HERAULT.ods	V1.53x
Fichier CSV exemple	pdaa_034_20150313160302.csv caau_034_20150313160302.csv -> format d'export linéarisé	V1.53x

Versionning

La nomenclature pour les versions est la suivante :

V1.51x	
1 ^{er} digit = V1.	Structure de format CSV (l'ajout du 197 ne change pas la structure, la version reste à 1)
2 ^{ème} - 3 ^{ème} digit = 51	Incrémentation lors d'un ajout/suppression d'un numéro court (l'ajout du 197 fait passer ce digit de 4 à 5)
4 ^{ème} digit	V1.51 1 Version de Macro Permet de gérer les bugs sur les macros
	V1.51 e Version des specs

Table des matières

1	Introduction	5
1.1	Objectif du document	6
1.2	Présentation des acteurs concernés par les appels d'urgence	7
1.3	Description d'un acheminement d'un appel d'urgence.....	7
2	Présentation de la solution.....	8
2.1	Niveau politique.....	8
2.2	Niveau juridique.....	8
2.3	Niveau Organisationnel.....	9
2.4	Niveau sémantique.....	9
2.4.1	Flowchart	9
2.4.2	Classes d'objets	16
2.4.3	Types d'objets	16
2.4.4	Formats d'échange	18
2.4.5	Structure du fichier CSV PDAA	20
2.4.6	Structure du fichier CSV CAAU	22
2.5	Niveau syntaxique	26
2.6	Niveau infrastructure	26
2.6.1	Protocole utilisé	26
2.6.2	Sécurité	26
2.6.3	Volumétrie	26
3	Présentation de la feuille de calcul (ODS).....	27
4	Récupération des fichiers CSV sous ENVOL	37
4.1	Réception.....	37
4.1.1	Réception Manuelle	37
4.1.2	Réception Automatique	38
4.2	Sécurité	40
5	ANNEXE	41
5.1	Cas d'usage : suivi d'évolution	41
5.2	Cas d'usage : suppression centre CAAU.....	42
5.3	Cas d'usage : fusion de communes	43
5.4	Cas d'usage : scénario complexe d'un déménagement de centre CAAU	43
5.5	Abréviations.....	45
5.6	Glossaire.....	46
5.7	ANNEXE – Boites mails « préfectures »	47

1 Introduction

Dans le cadre de leurs obligations, les opérateurs doivent acheminer gratuitement les appels d'urgence vers le centre compétent correspondant à la localisation de l'appelant, en fonction des informations et listes transmises par les représentants de l'Etat dans les départements.

Techniquement, les opérateurs implémentent des règles de routage dans leurs autocommutateurs. Les règles sont transmises par les préfetures qui indiquent les numéros des centres d'urgence rattachés à chacune de leurs communes. Ces numéros sont des numéros à 10 chiffres (dit numéros longs) qui ne sont connus pas connus du grand public et retraduits automatiquement par les opérateurs pour joindre le centre compétent.

La circulaire du 26 avril 2000 (cliquer [ici](#)) relative à l'élaboration des plans départementaux d'acheminement des appels d'urgence précise les responsabilités des préfetures et des opérateurs.

Extrait de la circulaire :

5. Les plans départementaux d'acheminement des appels d'urgence devront être régulièrement tenus à jour.

Une telle mise à jour interviendra lorsqu'un centre de réception des appels d'urgence changera de numéro à dix chiffres, pour quelque cause que ce soit (par exemple, en raison d'un déménagement ou d'un changement d'opérateur de télécommunications).

A cet égard, les services d'urgence devront vous informer de toute modification de « numéro traduit » de leurs centres de traitement des appels au moins un mois avant que cette modification n'intervienne effectivement. Cette information sera transmise immédiatement par vos soins aux opérateurs de télécommunications et au plus tard quinze jours avant la date de changement de « numéro traduit ».

Au moment, où le dispositif d'urgence se voit renforcer à travers **l'article D98-8 du code des postes et des communications électroniques** qui exige des opérateurs qu'ils transmettent les informations de localisation aux services de secours dès le début d'un appel, Il semble opportun de préciser et de clarifier le cadre d'envoi des plans départementaux d'appels d'urgence en structurant l'information et en définissant le protocole d'envoi avec le niveau de sécurité approprié.

Liste des numéros d'urgence

15 : SAMU

17 : Police secours

18 : Pompiers

112 : numéro d'urgence européen

114 : Personnes sourdes et malentendantes

115 : Sans abri

119 : Enfance en danger

191 : CCS (centre de coordination et de sauvetage)

196 : CROSS (centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage)

197 : Alerte attentat/enlèvement

116000 : Enfants disparus

116117 : permanence des soins

116111 : Enfance en danger (remplacera à terme le 119)

1121 : numéro fictif pour l'eCall manuel :

1122 : numéro fictif pour l'eCall automatique :

1.1 Objectif du document

L'objectif du document est de présenter aux préfetures et aux opérateurs le nouveau cadre d'envoi du plan départemental d'acheminement des appels d'urgence.

La gestion des numéros 112 pour l'eCall permettant d'alerter automatiquement les centres d'urgences en cas d'accident se fera à travers un fichier spécifique PDAA-eCall qui sera défini dans le cadre de ce projet.

Chaque préfecture devra envoyer deux fichiers (PDAA et CAAU) :

- ✦ Un fichier « plan départemental d'acheminement des appels » (**PDAA**) qui, pour chaque commune indiquera le centre d'appel pour chaque numéro d'urgence réglementé par l'ARCEP, hors les numéros nationaux qui seront indiqués dans le fichier des centres d'appel avec la rubrique « numéro nationaux »

Fichier PDAA : la structure précise sera définie dans la suite du document

Insee	Commune	15					17	18	112	..
		Date de notification	id CAAU	A compter du	Ancien id CAAU	Jusqu'à u				

- ✦ Un fichier « centres d'accueil des appels d'urgence » (**CAAU**) qui indiquera, pour chaque centre d'appel, ses caractéristiques et notamment les numéros d'acheminement des appels d'urgence dans les réseaux.

Fichier CAAU : la structure précise sera définie dans la suite du document

N° Court	id CAAU	Centre National Oui/Non	Date de notification	Centre national (oui/non)	Adresse	CP	Ville	N° Long	A compter du	Ancien N° Long	Jusqu'au	..t

Cette décomposition en deux fichiers, qui a été négociée avec les opérateurs en groupe de travail de la CICREST, répond aux objectifs suivants :

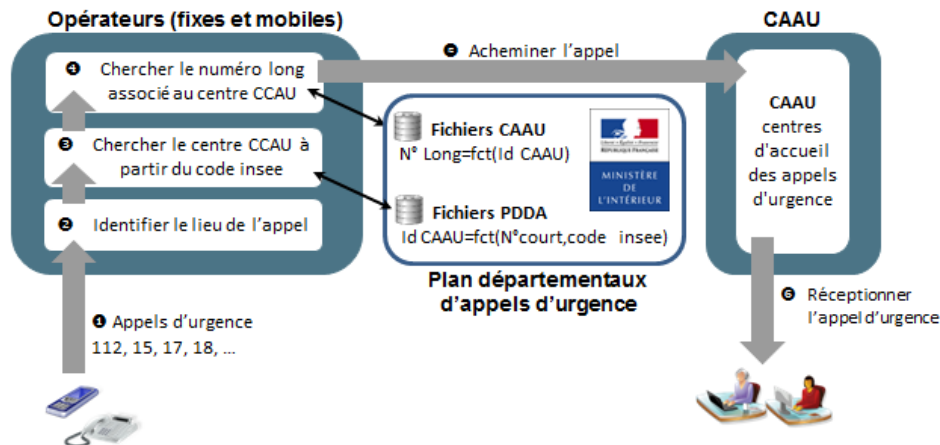
- ✦ Ne faire qu'une seule saisie en cas de changement de numéro d'un centre, au lieu d'une saisie pour toutes les communes concernées
- ✦ Pouvoir utiliser les fichiers pour d'autres interlocuteurs (qui, s'ils sont légitimes, ont, par exemple, besoin de connaître les centres de renvoi), dont les besoins sont différents, sans avoir plusieurs fichiers
- ✦ Apporter explicitement aux opérateurs une information complémentaire utile pour la mise à jour ou en cas de dysfonctionnement (distinction d'un changement de centre de rattachement et d'un changement de traduction d'appel)
- ✦ Préparer des évolutions futures, par exemple le rattachement d'un centre sur plusieurs opérateurs, sans devoir réécrire l'information commune par commune. Seul le fichier des centres d'accueil des appels, moins volumineux, devra être modifié dans ce cas

1.2 Présentation des acteurs concernés par les appels d'urgence

Le tableau ci-dessous présente les acteurs intervenant dans la mise en place du plan départemental d'acheminements des appels d'urgence.

Acteur	Description
Opérateurs	Opérateurs de télécommunication proposant des services de communications téléphoniques.
Préfectures	Les Préfectures portent la responsabilité d'organiser les services d'urgence, elles transmettent aux opérateurs les tables de traduction des numéros d'urgence et les numéros longs des différents centres d'urgence de leur département.
CAAU	centres d'accueil des appels d'urgence Traduction anglaise : PSAP (Public Safety Answering Point)

1.3 Description d'un acheminement d'un appel d'urgence



(*) Dans le cas du eCall (cf. glossaire), les CCAU peuvent recevoir des données de localisation sans appel téléphonique.

Suite à la réception d'un appel d'urgence (fixe ou mobile), l'opérateur doit l'acheminer au centre d'accueil des appels d'urgence (CAAU) compétent.

Dans un premier temps l'opérateur va localiser l'appel et identifier la commune d'où émane l'appel. Une fois la commune identifiée via son code Insee, l'opérateur va rechercher dans les fichiers PDAA, le centre CCAU défini par le préfet pour cette commune et ce numéro court.

Ensuite, l'opérateur va identifier le numéro long du centre CCAU en s'appuyant sur les fichiers CCAU.

Pour finir, l'opérateur acheminera l'appel vers le numéro long CCAU.

2 Présentation de la solution

La solution sera décrite en suivant la méthodologie décrite dans le Référentiel Général d'Interopérabilité « RGI) qui préconise de décrire un processus d'échange suivant 6 niveaux d'interopérabilité.



Figure 3 : Les six niveaux d'interopérabilité

2.1 Niveau politique

Les acteurs (Opérateur, Préfectures, CAAU) partagent les missions rendues et facilitées par la communication du plan départemental d'acheminement des appels d'urgence, à savoir :

- sauvegarder la vie humaine ;
- faciliter les interventions de police ;
- lutter contre l'incendie ;
- intervenir dans l'urgence sociale.

2.2 Niveau juridique

Le cadre juridique est défini par la circulaire du 26 avril 2000.

2.3 Niveau Organisationnel

Le tableau ci-dessous présente les rôles et moyens des différents acteurs intervenant dans l'élaboration et la diffusion du plan départemental d'acheminements des appels d'urgence.

Acteur	Rôles et Moyens
Opérateurs	Les opérateurs doivent définir un processus manuel ou automatique permettant d'implémenter les fichiers reçus par mail. Les communications acheminées vers l'ancien « numéro traduit » devront continuer à lui parvenir pendant un mois au moins (Extrait de la circulaire du 26 avril 2000).
Préfectures	Les Préfectures devront être équipée de PC pouvant lire des documents OpenOffice et capable d'envoyer des mails vers l'extérieur. Les préfectures doivent transmettre immédiatement aux opérateurs de télécommunications les changements reçus des PSAP et ce au plus tard quinze jours avant la date de changement de « numéro traduit » (Extrait de la circulaire du 26 avril 2000).
CAAU	Les centres d'accueil des appels d'urgence devront informer la préfecture, à laquelle ils sont rattachés, de toute modification de « numéro traduit » de leurs centres de traitement des appels au moins un mois avant que cette modification n'intervienne effectivement.

2.4 Niveau sémantique

La sémantique recouvre à la fois la signification des mots et le rapport entre le sens des mots. Le sens des mots varie selon les organisations, les métiers, les acteurs et les contextes.

Afin, d'éviter toutes erreurs d'interprétations, les processus seront décrits à travers

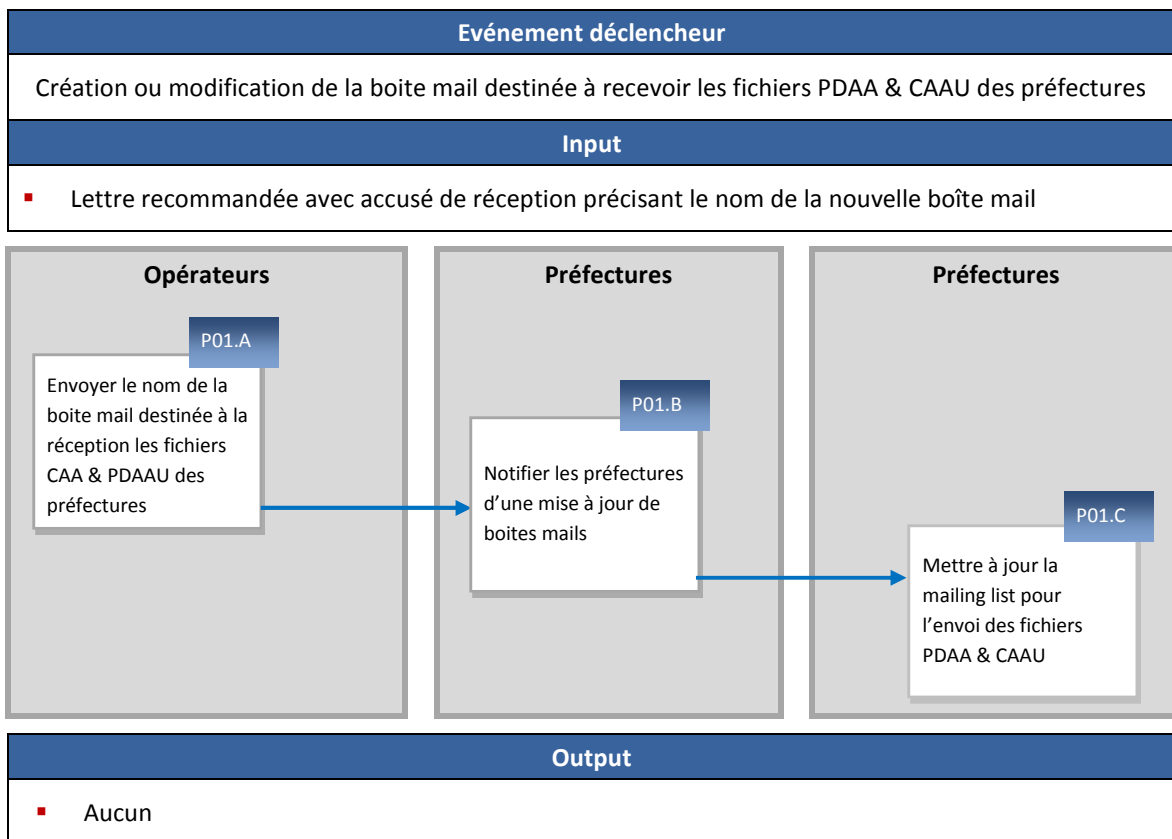
- Un flowchart (description graphique du processus avec la matrice de responsabilité associée)
- Un modèle de classe UML
- Un glossaire précisant les types d'objets manipulés
- Le format d'échange retenu

2.4.1 Flowchart

Une description détaillée des 2 processus (administrer les opérateurs, communiquer le plan départemental d'appels d'urgence) est présenté ci-après.

Processus : Administrer les opérateurs

Nom du processus : (P01) Administrer les opérateurs	Date de Maj 03/02/2014	Ver 1a
---	----------------------------------	------------------



Rôles : Administrer les opérateurs

	Opérateurs	Préfectures	Préfectures	
A. Envoyer aux préfectures la boîte mail destinée à recevoir les fichiers PDAA & CAAU	AR	I		
B. Notifier les préfectures		AR		
C. Mettre à jour la mailing list			AR	

R : Réalisateur ; **A** : Autorité ou responsable ; **C** : Consulté ; **I** : Informé

P01.A – Envoyer aux préfectures le nom de la boîte mail destinée à recevoir les fichiers PDAA & CAAU :

Acteur habilité

Tout opérateur référencé à l'ARCEP et proposant des services de communication téléphonique.

Objectif de la tâche

L'objectif de la tâche est de fournir aux préfectures le nom de la boîte mail destinée à recevoir les fichiers PDAA & CAAU. Ainsi dès qu'une préfecture modifiera son plan de numérotation d'appels d'urgence, elle aura les moyens d'informer l'ensemble des opérateurs déclarés

Élément déclencheur

- Ouverture : Lors de sa création, l'opérateur devra notifier à chaque préfecture de son existence en précisant en particulier le nom de la boîte mail destinée aux fichiers PDAA & CAAU
- Modification : Lors de tout changement de sa boîte mail destinée aux fichiers PDAA & CAAU.

Déroulement de la tâche

L'opérateur envoie un mail aux préfectures précisant sa boîte mail générique et fournissant en pièce jointe le récépissé ARCEP de sa déclaration en tant qu'opérateur de téléphonie.

Résultat de la tâche

Les préfectures mettent à jour la liste des boîtes mails des opérateurs. Les préfectures doivent envoyer leur PDAAU à cette liste.

P01.C – Mettre à jour la mailing list :

Acteur habilité

Chaque préfecture

Objectif de la tâche

L'objectif de la tâche est de maintenir la liste des boîtes mails destinée à recevoir les fichiers PDAA & CAAU des opérateurs.

Élément déclencheur

Sur réception d'une demande de l'opérateur fournissant son récépissé ARCEP

Déroulement de la tâche

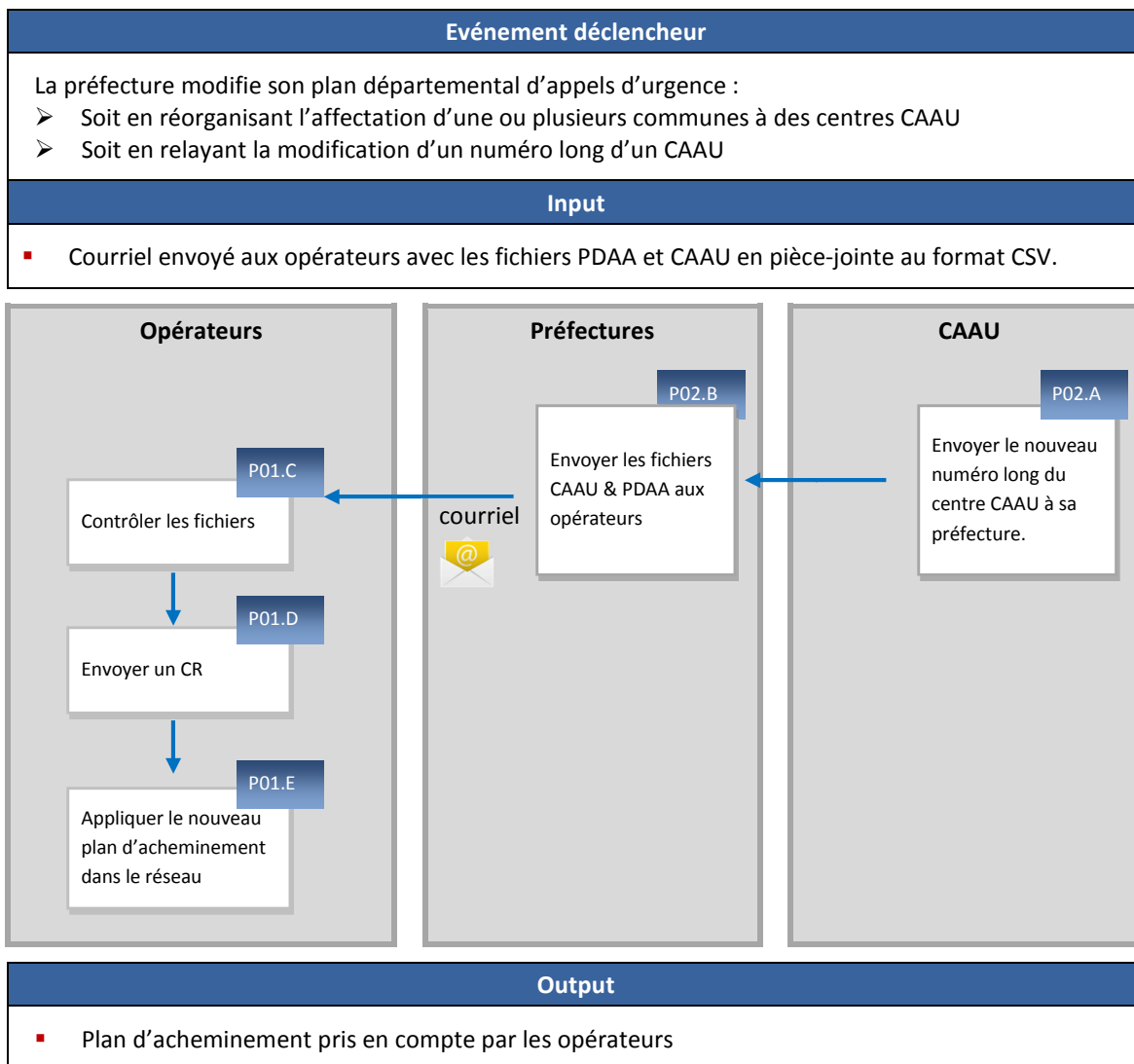
1. La préfecture vérifie que l'opérateur est bien présent à l'ARCEP et valide que la lettre émane bien de cet opérateur.
2. La préfecture met à jour sa mailing list

Résultat de la tâche

Chaque préfecture a une Mailing List destinée à l'envoi des fichiers PDAA & CAAU à jour.

Processus : Communiquer le plan départemental d'appels d'urgence

Nom du processus : (P02) Communiquer le plan départemental d'appels d'urgence	Date de Maj 03/02/2014	Ver 1a
---	----------------------------------	------------------



Rôles :

Administrer les opérateurs

	Opérateurs	Préfectures	CAAU
A. Envoyer le nouveau numéro long du centre CAAU à sa préfecture.		IC	AR
B. Envoyer les fichiers PDAA & CAAU aux opérateurs	I	AR	
C. Envoyer un CR	AR	I	
D. Appliquer le nouveau plan d'acheminement dans le réseau	AR		

R : Réalisateur ; **A** : Autorité ou responsAble ; **C** : Consulté ; **I** : Informé

P02.A – Envoyer le nouveau numéro long du centre CAAU à sa préfecture :

Acteur habilité

Tout PSAP

Objectif de la tâche

L'objectif de la tâche est de fournir le nouveau numéro long à sa préfecture afin qu'elle puisse relayer l'information aux opérateurs.

Élément déclencheur

Création ou changement du numéro long d'un centre d'urgence

Déroulement de la tâche

Le PSAP informe a préfecture du nouveau numéro long.

Résultat de la tâche

La préfecture est notifiée du changement du numéro long du centre PSAP.

Règle	Description
Règle 1	les services d'urgence devront vous informer de toute modification de « numéro traduit » de leurs centres de traitement des appels au moins 1 mois avant (30 jours) que cette modification n'intervienne effectivement

P02.B – Envoyer les fichiers PDAA & CAAU aux opérateurs :

Acteur habilité

Tout préfet

Objectif de la tâche

L'objectif de la tâche est de transmettre toute modification du plan départemental d'urgences aux opérateurs.

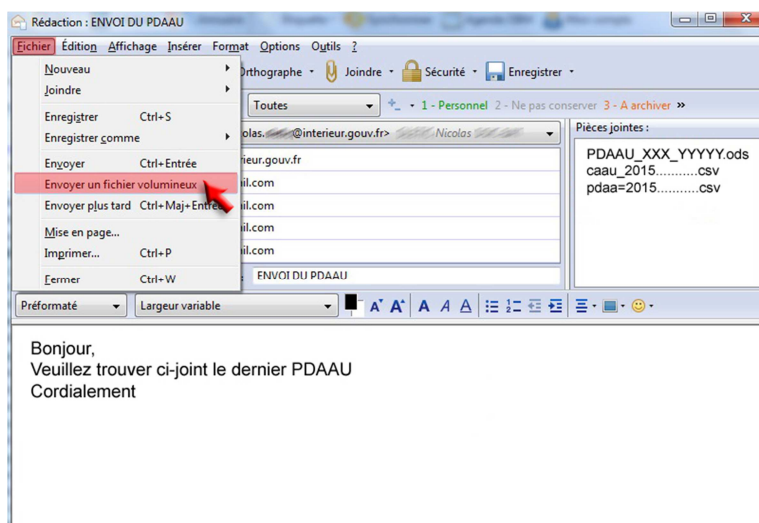
Élément déclencheur

Changement du numéro long d'un centre d'urgence ou de changement de centre pour le numéro court d'une commune. Les autres changements (modification de dates, adresse, email) doivent aussi être communiqués aux opérateurs.

Déroulement de la tâche

1. Le préfet ouvre la feuille de calcul au format ods (format libre office)
2. Le préfet complète les 2 onglets (PDAA & CAAU)
3. Le préfet vérifie l'intégrité des données en cliquant sur le bouton « Contrôler »
4. Si la feuille ne présente aucune erreur, le préfet sauvegarde la fiche avec le bouton « Sauvegarder » qui produit 2 fichiers CSV

5. Le préfet envoie les 2 fichiers produits et le fichier ods source en utilisant la mailing list destinée à l'envoi des fichiers PDAA & CAAU (cf. processus « Administrer les opérateurs ») **en utilisant l'outil ENVOL**



Pour envoyer les fichiers vers ENVOL, cliquer sur le bouton « Envoyer un fichier volumineux »

Résultat de la tâche

Les opérateurs sont informés des changements par la réception d'un mail d'envol. Les fichiers CSV (PDAA et CAAU) et le fichier ODS sont téléchargeables à partir des liens contenus dans le mail.



Règle	Description
Règle 2	Le préfet doit transmettre aux opérateurs de télécommunications immédiatement le changement et au plus tard 15 jours avant la date de changement de « numéro traduit ».

P02.C – Envoyer un CR :

Acteur habilité

Tout opérateur

Objectif de la tâche

Remonter les erreurs de format ou de règles de gestion non respecter à la préfecture.

Elément déclencheur

En fin d'analyse d'un fichier PDAA & CAUU reçu d'une préfecture.

Déroulement de la tâche

1. Réceptionner les 3 fichiers PDAA.csv, CAAU.csv et le fichier *.ods (cf. '**§4 Récupération des fichiers CSV sous ENVOL'** pour plus de détail)
2. Analyser les fichiers
3. Envoyer un CR à la préfecture par mail (la préfecture apparaît automatiquement lorsqu'on fait un en faisant une réponse, exemple : pref-pdaau@vaucluse.gouv.fr)

Résultat de la tâche

Le CR est important puisqu'une erreur de format fera que le fichier sera rejeté et que le nouveau plan ne pourra pas être implémenté sur le réseau.

P02.D – Appliquer le nouveau plan d'acheminement dans le réseau.:

Acteur habilité

Tout opérateur

Objectif de la tâche

Appliquer le nouveau plan d'acheminement dans le réseau

Elément déclencheur

Si les fichiers PDAA & CAAU sont intègres, le plan est alors transmis pour chargement

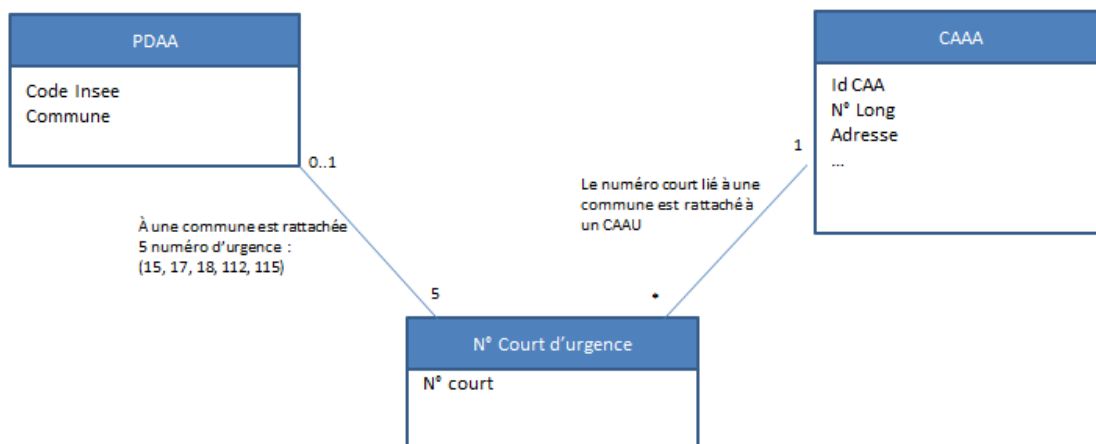
Déroulement de la tâche

1. Mettre à jour le référentiel d'urgence dans le SI opérateur
2. Programmer les changements sur le réseau conformément aux dates de mise en application.

Résultat de la tâche

Le nouveau plan d'acheminement est planifié chez les opérateurs.

2.4.2 Classes d'objets



Une approche hiérarchique avec plusieurs objets permet d'apporter plus de souplesse en terme de description.

Le plan est composé en premier lieu, d'une classe PDAA regroupant les 36 000 communes (avec certaines zones spéciales en plus).

Pour chaque commune est associée 5¹numéros court adressant des services d'urgence spécifique.

Un numéro court d'une commune est associé à un CAAU dont l'ensemble des caractéristiques (adresse, n° long) est défini dans la classe CAAU.

Le modèle sera légèrement modifié dans la pratique :

- L'ensemble des informations liées aux numéros court sera remonté dans la classe PDAA. L'utilisateur a ainsi plus de facilité à suivre les évolutions pour une commune donnée (date de mise en service d'un nouveau centre, date d'interruption d'un ancien centre).
- La logique de classe CAAU est quant à elle conservé ramenant la description à deux niveaux.

2.4.3 Types d'objets

Date de notification : Date à laquelle le changement a été transmis aux opérateurs. Les changements liés à la feuille sont ceux dont la date de notification est celle du jour. La cellule est de couleur verte après le contrôle pour faciliter la lisibilité.

¹ A date, 5 numéros d'urgence sont pris en compte. Ce nombre pourra évoluer par la suite.

Centre d'accueil des appels d'urgence (CAAU) : Centre ou organisation qui reçoit les appels, correspondant le plus souvent à une appellation différente selon les services d'urgence (centre de réception et de régulation des appels (CRRA) pour la santé, centre de traitement de l'alerte (CTA) pour l'incendie et le secours, centre d'information et de commandement (CIC) pour la police, centre opérationnel de renseignement de la gendarmerie (CORG) pour la gendarmerie, pas de dénomination pour le 115 qui correspond plus à une organisation qu'à une unité localisée). L'appellation a été choisie pour être clairement distincte des dénominations existantes. Ce centre ou cette organisation se fait attribuer un numéro d'acheminement par l'opérateur qui lui délivre les appels.

Identification du CAU (id CAU) : Sigle utilisé pour identifier les centres d'accueil des appels d'urgence dans les tableaux. Il doit correspondre à la norme NF399.R22 définie par le GT399 « logiciel de sécurité civile » qui a défini une nomenclature des centres sur 10 caractères.

NOTA 1 : en cas de déménagement d'un centre (ce qui va modifier ses caractéristiques dans le fichier CAU), il faut donner des mnémoniques différents à l'ancien centre et au nouveau.

NOTA 2 : les noms des fichiers « pdaa_yxx_aaaammjjhhmiss » et « caau_yxx_aaaammjjhhmiss » doivent (pour un même centre) être identiques au caractère près (éviter les « espaces » permet de mieux garantir cette identité)

NOTA 3 : Un ou plusieurs centres d'accueil des appels d'urgence d'un département voisin peuvent être en charge de la réception d'appels d'urgence pour des communes limitrophes du département. Le département dont les communes sont prises en charge par des centres d'accueil de départements voisins demande alors au département de ces centres d'accueil des appels d'urgence de lui fournir les éléments des lignes descriptives (dans le fichier CAU) de ces centres d'accueil pour les insérer dans son fichier CAU, et en particulier de lui fournir les mnémoniques retenus qui, pour un centre d'accueil des appels d'urgence, doivent être les mêmes dans les différents fichiers fournis par les départements qui ont des communes renvoyées sur ce centre. Cette procédure permet de maintenir la cohérence des fichiers vis à vis des opérateurs nationaux.

Précédent (numéro long ou id CAU) : Le précédent numéro de traduction vers un centre d'accueil des appels d'urgence ou le dernier CAU désigné pour une commune ne figure qu'en cas de changement en cours du numéro attribué ou du centre désigné. Changement en cours signifie que, à la date du fichier, le changement est (ou a été) annoncé, et que la « bascule » n'est pas complètement réalisée (les appels peuvent encore être reçus par les centres ou sur les numéros précédents). Ce dernier numéro ou centre peut donc toujours être en service, il représente alors les numéros ou centre qui peuvent recevoir les appels jusqu'à la date de la colonne « jusqu'au ». Dans ce cas, le numéro ou CAU avant la colonne « à compter du » désigne le numéro ou centre (qui peut ne pas encore être en activité) pour lesquels les opérateurs doivent préparer le changement, au plus tôt pour la date « à compter du » et au plus tard pour la date « jusqu'au ». Le fichier ne doit pas être mis à jour après la date de bascule. En effet, il n'y a pas d'action à mener après cette date, les opérateurs gardent sans inconvénient les fichiers dans lesquels les colonnes des données précédentes n'ont plus d'utilité. Ces dispositions permettent aux opérateurs, quand ils reçoivent un fichier, de savoir que des actions doivent être réalisées ou en cours pour toutes les communes ou centres dont les colonnes « précédent » sont remplies.

2.4.4 Formats d'échange

Les fichiers CAAU et PDAA seront envoyés sous forme CSV en ANSI.

Département	Nom du département	xxy (*.ods)	yxx (*.csv)
01	Ain	100	010
44	Loire-Atlantique	440	044
20	Corse-du-Sud (2A)	201	201
20	Haute-Corse (2B)	202	202
976	Mayotte	976	976

Nom du fichier ODS (fichier source) : « PDAAU_xxy_ZZZZ.ods »

Exemple : PDAAU_620_PAS-DE-CALAIS.ods

« PDAAU » est invariant et correspond au sigle du plan départemental d'acheminement des appels d'urgence

« xxy » correspond au numéro de département, un « 0 » est suffixé pour le département de métropole (numériques pour les départements du continent, 2A et 2B pour les départements de Corse) et trois pour les DOM

Nom du fichier PDAA : « pdaa_yxx_aaaammjjhhmiss.csv »

« pdaa » est invariant et correspond au sigle du plan départemental d'acheminement des appels.

« yxx » correspond au numéro de département, un « 0 » est préfixé pour le département de métropole (numériques pour les départements du continent, 201 et 202 pour les départements de Corse) et trois pour les DOM

« aaaammjjhhmiss » correspond à la date du fichier à la seconde près. Elle est codée sur 14 caractères numériques mis dans l'ordre année (sur 4 chiffres) mois, jour, heure, minute, seconde. Cette notation permet le classement automatique des fichiers par date s croissantes ou décroissantes.

Exemple :

Date	Préfectures	Nom du fichiers
21 février 2015 15 :36 :23	Vienne (86)	pdaa_086_20150221153623.csv
3 juin 2015 16 :18 :04	Haute-Corse (2B)	pdaa_202_20150603161804.csv
21 novembre 2015 09 :05 :34	Mayotte (976)	pdaa_976_20151121090534.csv

Nom du fichier CAAU : « caau_yxx_aaaammjjhhmiss.csv »

« caau » est invariant et correspond au sigle générique des centres d'accueil des appels d'urgence

« yxx » correspond au numéro de département, un « 0 » est préfixé pour le département de métropole (numériques pour les départements du continent, 201 et 202 pour les départements de Corse) et trois pour les DOM

« aaaammjjhhmiss » correspond à la date du fichier à la seconde près. Elle est codée sur 14 caractères numériques mis dans l'ordre année (sur 4 chiffres) mois, jour, heure, minute, seconde. Cette notation permet le classement automatique des fichiers par dates croissantes ou décroissantes

Exemple :

Date	Préfectures	Nom du fichiers
21 février 2015 15 :36 :23	Vienne (86)	caau_086_20150221153623.csv
3 juin 2015 16 :18 :04	Haute-Corse (2B)	caau_202_20150603161804.csv
21 novembre 2015 09 :05 :34	Mayotte (976)	caau_976_20151121090534.csv

NOTA : Certains départements ont des numéros traduits différents pour les appels du fixe et du mobile, présentés sur des feuilles différentes dans le fichier remis à l'opérateur. En vue de simplifier les règles d'acheminement, il est demandé systématiquement de n'avoir plus qu'un numéro traduit (qu'il soit fixe ou mobile) par centre CAAU.

Date : Les dates seront au format JJ/MM/YYYY (ex : 23/02/2015)

Id CAAU :

L'identifiant d'une entité PSAP est défini par la règle **NF399.R22** :

- sigle pays 2 caractères (code de rédaction inter institutionnel européen, CH pour la suisse),
- numéro de réseau de base de provenance de l'entité traitant la victime sur 3 caractères,
- sigle entité 4 caractères,
- un caractère optionnel

Exemple : FR750SDIS

Numéros Longs : Norme E.164 sans espace :

Métropole

- métropole : +33ZABPQMCDU

Les 5 DOM :

- Guadeloupe : +590ZABPQMCDU (inclus St Barth, St Martin, Désirade, Les Saintes)
- Martinique : +596ZABPQMCDU

- Guyane : +594ZABPQMCDU
- Réunion : +262ZABPQMCDU
- Mayotte : +262ZABPQMCDU

Les COM (sont hors scope).

Code Insee :

Le code INSEE est toujours sur 5 caractères, ddcc en métropole et dddcc outre-mer.

Ville	Préfectures	Code Insee
Bourg-en-Bresse	Ain (*)	01053
Foix	Ariège (*)	09122
Ajaccio	Corse-du-Sud	20004
Saint-Denis	La Réunion	97411

(*) Pour les communes appartenant à un département dont le code commence par « 0 », il est nécessaire de saisir aussi le code Insee sur 5 chiffres.

NOTA : code Insee fictif (ou zones d'exception)

Afin de simplifier l'acheminement vers des lieux spéciaux (exemple aéroport). Des codes Insee fictifs sont créés, ils peuvent être de 3 sortes :

99xxx (multi-département)

dd9xx (métropole)

ddd9x (outre-mer)

2.4.5 Structure du fichier CSV PDAA

Une ligne de titre

insee,no_court,changements,date_notification,id_CAAU,a_compter_du,id_CAAU_old,jusqu_au

Une ligne de description

N°	Champ	Obliga- toire (*)	Nature du champ	Description	Exemple
1	N° version	Oui	String(10)	Numéro de version de la feuille de calcul	1.51
2	N° chrono	Oui	Long	Numéro unique permettant de retrouver un fichier d'envoi	41682
3	Dept		String(4)	Département	44
4	nb_communes		Long	Nombre de communes dans	232

N°	Champ	Obliga- toire (*)	Nature du champ	Description	Exemple
				l'onglet PDAA	
5	nb_caau		Long	Nombre de centres dans l'onglet CAAU	20
6	nb_chgts_pdaa		Long	Nombre de changements sur l'onglet PDAA <i>(*) correspond au nombre de fois où la date de notification et celle du jour.</i>	1
7	nb_chgts_caau		Long	Nombre de changements sur l'onglet CAAU <i>(*) correspond au nombre de fois où la date de notification et celle du jour.</i>	

Des lignes de données :

N°	Champ	Obliga- toire (*)	Nature du champ	Description	Exemple
1	N° insee	Oui	String(5)	Numéro d'urgence défini par l'ARCEP. Le code insee suffit, il est inutile de rappeler la commune associée.	01053
2	N° court	Oui	String(15)	Numéro court d'urgence	18
Bloc no court (*)					
3	Changements	Oui	Integer	Flag permettant d'identifier les changements 0 : pas de changement 1 : changement PS : la somme de cette colonne doit correspondre à la valeur de nb_chgts_pdaa	0
4	Date de notification	Oui	Date	Date à laquelle le changement a été notifié aux opérateurs. Ce champ doit être rempli sous la forme jj/mm/aaaa (soit 10 caractères)	11/02/2015
5	Id CAAU	Oui	String(10)	Le code d'identification du	FR010SDIS

N°	Champ	Obliga- toire (*)	Nature du champ	Description	Exemple
				centre (id CAAU) doit respecter la norme NF399.R22.	
6	A compter du	Oui	Date	Date à partir de laquelle les opérateurs peuvent traduire l'appel vers le centre (cf champ id CAAU). Ce champ doit être rempli sous la forme jj/mm/aaaa (soit 10 caractères)	21/02/2016
7	Ancien Id CAAU	Non	String(10)	En cas de changement de CAAU, ce champ est rempli par l'id du précédent centre. L'information est conservé jusqu'au prochain changement.	
8	Jusqu'au	Non	Date	Date limite à laquelle les opérateurs doivent avoir terminé les opérations de traduction vers le CAAU (4 ^{ème} champ : id CAAU). Comme le précédent, la valeur doit être conservé jusqu'au prochain changement. Ce champ doit être rempli sous la forme jj/mm/aaaa (soit 10 caractères)	

(*) Pour une commune représentée par son code insee sur 5 caractères, il y a autant de lignes que de numéros d'urgences.

Exemple :

```
insee,no_court,changements,date_notification,id_CAAU,a_compter_du,id_CAAU_old,jusqu_au
version=1.51,chrono=42053,dept=62,nb_communes=897,nb_CAAU=28,nb_chgts_pdaa=1,nb_chgts_caa
u=1,
62001,15,0,01/01/2000,FR620SAMB,,,
62001,17,0,01/01/2000,FR620PNAJ,,,
62001,18,0,01/01/2000,FR620SDIH,,,
62001,112,1,01/01/2000,FR620SAMB,01/06/2015, FR620SAMA, 01/07/2015
62001,115,0,01/01/2000,FR620C115,,,
62001,191,0,01/01/2000,FR620C191,,,
62001,196,0,01/01/2000,FR620C196,,,
62001,114,0,01/01/2000,FR620C114,,,
62001,119,0,01/01/2000,FR620C119,,,
```

2.4.6 Structure du fichier CSV CAAU

Une ligne de titre

no_court,id_caau,date_notification,is_national,is_pflau_connected,adresse,cp,ville,no_long,a_compte_r_du,ancien_no_long,jusqu_au,seuil_warning,seuil_alerte,timezone,contact_local,tel_contact_local,e_mail_contact_local

Une ligne de description

N°	Champ	Obliga-toire (*)	Nature du champ	Description	Exemple
1	N° version	Oui	String(10)	Numéro de version de la feuille de calcul	1.51
2	N° chrono	Oui	Long	Numéro unique permettant de retrouver un fichier d'envoi	41682
3	Dept		String(4)	Département	44
4	nb_communes		Long	Nombre de communes dans l'onglet PDAA	232
5	nb_caau		Long	Nombre de centres dans l'onglet CAAU	20
6	nb_chgts_pdaa		Long	Nombre de changements sur l'onglet PDAA <i>(*) correspond au nombre de fois où la date de notification et celle du jour.</i>	1
7	nb_chgts_caau		Long	Nombre de changements sur l'onglet CAAU <i>(*) correspond au nombre de fois où la date de notification et celle du jour.</i>	
8 à 18	Vide				

Des lignes de données :

N°	Champ	Obliga-toire (*)	Nature du champ	Description	Exemple
1	N° court	Oui	String(10)	Numéro court d'urgence	18
2	Id CAAU	Oui	String(10)	Le code d'identification du centre (id CAAU) doit respecter la norme NF399.R22. <i>NOTA : Si le centre est dans un département voisin, il convient de demander à la</i>	FR010SDIS

N°	Champ	Obliga- toire (*)	Nature du champ	Description	Exemple
				<i>préfecture de ce département l'id CAAU retenu et de le transcrire à l'identique.</i>	
3	Date de notification	Oui	Date	Date à laquelle le changement a été notifié aux opérateurs	11/02/2015
4	Centre National (oui-non)	Oui	Boolean	à remplir par « non » (trois caractères) pour les centres d'accueil des appels qui n'ont pas un seul numéro national d'acheminement.	non
5	Connexion PFLAU activée	Oui (*)	Boolean	Quand la cellule est à « oui », les cellules Seuil Warning et Alerte doivent être remplies.	oui
6	adresse de l'unité	Oui	String(100)	adresse postale du centre d'accueil des appels, peut ne pas être rempli, par exemple si l'organisation ne s'appuie pas sur un centre dédié (115) <i>NOTA 1 : Il est recommandé de séparer les lignes d'adresse par des CRLF ; dans ce cas, conformément à la RFC 4180, le champ sera encadré par des caractères séparateurs de texte « " ». Dans libre office, la combinaison de touches du clavier « Ctrl+Entrée », le curseur étant dans la cellule, crée ces CRLF et l'enregistrement en csv génère automatiquement les séparateurs de texte. NOTA 2 : Conformément aux recommandations de La Poste, ne mettre aucune virgule dans les adresses</i>	11 rue Claude Debussy
7	CP	Oui	String(5)	Code Postal	44000
8	Ville	Oui	String(80)	Ville	NANTES
9	N° long	Oui	String(16)	numéro long sur lequel doivent être acheminés les appels, ou futur numéro sur lequel devront être acheminés les appels si un changement est prévu.	+33240083733
10	A compter du	Oui	Date	Date à partir de laquelle les opérateurs peuvent acheminer l'appel sur le numéro du 9ème champ, prévu pour les cas de	10/02/2013

N°	Champ	Obliga- toire (*)	Nature du champ	Description	Exemple
				changement du numéro d'appel du centre.	
11	Ancien N° long	Oui	String(16)	En cas de changement de numéro d'un centre, l'ancien numéro doit être présenté dans cette cellule. Lorsque le numéro est définitivement coupé (après la date jusqu'au), le numéro doit être conservé dans la fiche. Il sera remplacé par le champ 9 (N° Long) quand un nouveau changement interviendra sur ce centre.	
12	Jusqu'au	Oui	Date	Date limite à laquelle les opérateurs doivent avoir terminé les opérations d'acheminement vers le CAA. Comme le précédent, ce champ doit être maintenu jusqu'à ce qu'un nouveau changement intervienne.	
13	Seuil Warning	Oui (*)	Long	Cf spécifications PFLAU Seuil à partir duquel une trop forte sollicitation de la plateforme de localisation des appels d'urgence deviendrait suspecte <i>↔ nombre de demandes d'adresse à la PFLAU sur les 5 dernières secondes</i>	1000
14	Seuil Alerte	Oui (*)	Long	Cf spécifications PFLAU Seuil à partir duquel la PFLAU ne répond plus considérant que le CAAU a été piraté <i>↔ nombre de demandes d'adresse à la PFLAU sur les 5 dernières secondes</i>	4000
15	TimeZone	Oui	String(100)	TimeZone	Europe/Paris
16	Contact local	Oui	String(100)	Nom du contact	M. DUPONT
17	Tel Contact local	Oui	String(100)	Téléphone du contact Format libre	+33253467430 +33253467431
18	Courriel Contact local	Oui	String(100)	Courriel du CAAU	
19	Numéro eCall	non	String(100)	N° de téléphone dédié eCall pour le PSAP 112	+33xxxxxxxxx

(*) Obligatoire si le centre est raccordé à la PFLAU (cf colonne 5)

2.5 Niveau syntaxique

Les deux fichiers seront fournis aux opérateurs en format « **CSV** » (coma separated values) selon la RFC 4180, avec jeu de caractères « **Unicode UTF8** ».

Ce modèle de tableau en deux feuilles (ou onglets) en format ODS (format natif de Libre Office et Open Office) comporte les têtes de colonnes préparées pour fournir des fichiers « CSV » conformes à la description du format retenue. Chacun des deux fichiers « CSV » correspond à une feuille (ou un onglet), l'utilisation du modèles est expliquée au chapitre 3.

2.6 Niveau infrastructure

2.6.1 Protocole utilisé

Les envois seront faits par mail, le protocole utilisé pour la **messagerie** est :

- **SMTP**

- Pièces jointes : **lien vers le coffre-fort ENVOL** : <https://envol2.interieur.gouv.fr/linshare/>

2.6.2 Sécurité

La sécurité est assurée à travers l'outil ENVOL.

Sécurité à l'émission :

La préfecture doit s'authentifier pour déposer les fichiers sous ENVOL à l'aide d'un login/password.

Sécurité à la réception :

Le téléchargement des pièces jointes se font en https avec une authentification serveur qui permet de garantir que le site consulté est bien ENVOL. Le récepteur est donc absolument sûr que les plans d'acheminement proviennent bien d'une préfecture.

2.6.3 Volumétrie

Objet	volume
Nombre de préfectures	101
Nombre de communes	36 681 <i>(au 01/01/2013)</i>
Nombre d'envoi de fichiers PDAA & CAAU par an	environ 200

3 Présentation de la feuille de calcul (ODS)

Un modèle de tableau à deux onglets (ou feuilles) a été préparé sous « Libre Office calc » pour permettre aux services de constituer facilement le fichier csv. Les trois premières lignes de la feuille PDAA et les 7 premières lignes de la feuille CAU sont protégées et ne doivent pas être modifiées, elles correspondent aux trois premières lignes de la spécification des fichiers csv, y compris les lignes d'exemple qui sont décrites dans la spécification.

Prérequis : Libre Office ou Open Office

La feuille fonction sous linux et Windows avec Libre Office ou Open Office.

Procédure d'installation :

- 1) Télécharger Libre Office ou Open Office
- 2) Lancer l'application Libre Office (calc)
- 3) Débloquer la protection sur les macros
Menu>Outils>Options...



Macro security : **Low**

- 4) Fermer la feuille de calcul (permet de bien valider le niveau de macro)

Remplissage de la feuille « PDAA »

Chrono		41683		224		Communes		19		CAAU		2		Changement(s)					
Dept		44		Définition CAAU : Centre d'accueil des appels d'urgence (CRRA, CIC, CDRG, CTA, ou autres centres)															
Version		1.0.1.8.I		15						17									
Insee		Commune		Nouveau CAAU		Ancien CAAU				Nouveau CAAU									
Exemple :				Date de notification		id CAAU		A compter du		Ancien id CAAU		Jusqu'au		Date de notification		id CAAU		A compter du	
44049	LE CROISIC					FR440SAMU2		01/02/2014								FR440CIC3		01/01/2014	
44001	ABBARETZ	13/02/2014		FR440SAMU6		04/03/2014		FR440SAMU2		04/04/2014		01/01/2014		FR440CIC3		01/01/2014		01/01/2014	
44002	AIGREFEUILLE SUR MAINE	11/02/2014		FR440SAMU6		14/03/2014		FR440SAMU2		14/06/2014		01/01/2014		FR440CIC3		01/01/2014		01/01/2014	
44003	ANCENIS	01/01/2014		FR440SAMU2		01/01/2014		FR440SAMU2		01/01/2014		01/01/2014		FR440CIC3		01/01/2014		01/01/2014	
44004	ANETZ	11/02/2014		FR440SAMU2		01/01/2014		FR440SAMU6		14/06/2014		01/01/2014		FR440CIC3		01/01/2014		01/01/2014	

(*)Les changements sont verts dans la feuille

Les colonnes de la feuille « PDAA » correspondent à la description des champs du format CSV du fichier pdaa_yxx_aaaammjjhhmms. Le lecteur y trouvera si besoin les informations nécessaires au remplissage des colonnes, certaines colonnes pouvant ne pas être remplies.

Remplissage de la feuille « CAAU »

Les 18 colonnes de la feuille « CAAU » correspondent à la description aux champs du format CSV du fichier caau_yxx_aaaammjjhhmss. Le lecteur y trouvera si besoin les informations nécessaires au remplissage des colonnes, certaines colonnes pouvant ne pas être remplies.

Délai de prévenance et prise en compte automatique

Les champs

- « Seuil warning »
- « Seuil alerte »
- « Adresse »
- « Code Postal »
- « Ville »
- « TimeZone »

sont immédiatement pris en compte pour le « Id CAAU » correspondant avec la nouvelle valeur (si la « date de notification » est égale à la date du jour).

Le délai de prévenance ne s'applique que pour une modification du numéro long :

- Ctrl 18 - CAAU>A compter
- Ctrl 21 - CAAU>Jusqu'au

Cas des numéros nationaux (ex : 116000)

Pour simplifier la déclaration, le numéro long national sera associé à un code unique lié au département où il est hébergé

Par exemple, la préfecture du 44 doit saisir dans l'onglet CAAU le centre 116000 comme suit :

N°Court	Centre	Notification	Adresse	CP	Ville	N° long
116000	FR940C116	01/01/2000	71 boulevard de Brandebourg	94200	Ivry-sur-Seine	+33472575558

Seuls les changements par le département hébergeur (pour le 11600, c'est le 94) seront pris en compte. Pour les autres préfectures, il est important de bien noter l'id_caau mais l'information sur les numéros longs seront ignorées.

Cas du centre 114

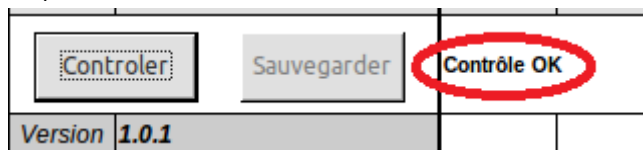
- Si le 114 n'a qu'un numéro (jour et nuit), saisir le numéro long traduit à 10 chiffres.
- S'il y a 2 numéros (jour/nuit), saisir le numéro court 114 comme numéro long traduit.

Cas du centre 115

- Si le 115 n'a qu'un numéro (jour et nuit), saisir le numéro long traduit à 10 chiffres.
- S'il y a 2 numéros (jour/nuit), saisir le numéro court 115 comme numéro long traduit.

Création des fichiers « csv »

1. Cliquer sur le bouton « Contrôler »



Le contrôle doit être « OK » pour que les fichiers CSV puissent être sauvegardés

2. Cliquer sur le bouton « Sauvegarder »

Sélectionner le répertoire de sauvegarde à l'aide de la boîte de dialogue.

Les fichiers CSV sont automatiquement générés :

pdaa_yxx_aaaammjjhmmss.csv

caau_yxx_aaaammjjhmmss.csv

Contrôles :

Les contrôles ENVOL seront réalisés par les opérateurs. Les contrôles sur les onglets seront fait par la macros et potentiellement par les opérateurs.

Contrôle	Description
Contrôles ENVOL lors de la réception (à réaliser par les opérateurs) ↔ ENVOL.receipt	
Ctrl 1	<u>Type de contrôle : Métier</u> Problème de connexion au coffre-fort ENVOL via l'API Rest WRLN : toutes les xxh30 de6h30 à 19h30 (time = Paris/Europe)
Ctrl 2	<u>Type de contrôle : Métier</u> Moyen de technique de contrôler la règle du triplet conforme A détailler

Contrôle	Description
Contrôles sur le fichier : pdaa_yxx_aaaammjjhmmss.csv	
Ctrl 1	<u>Type de contrôle : Métier</u> Première ligne du fichier PDAA non sous la forme : « insee,no_court,date_notification,id_caau,a_compter_du,id_caau_old,jusqu_au ».

Contrôle	Description
Contrôles sur le fichier : caau_yxx_aaaammjjhmmss.csv	

Contrôle	Description
Ctrl 1	<p><u>Type de contrôle</u> : Métier</p> <p>Première ligne du fichier CAAU non sous la forme : «no_court,id_caau,date_notification,is_national,is_pflau_connected,adresse,cp,ville,no_long,a_compter_du,ancien_no_long,jusqu_au,seuil_warning,seuil_alerte,timezone,contact_local,tel_contact_local,email_contact_local ».</p>
Ctrl 2	<p><u>Type de contrôle</u> : Métier</p> <p>Dans le fichier CAAU, une ligne est mal formatée (nombre de séparateurs non retrouvé)</p>
Ctrl 3	<p><u>Type de contrôle</u> : Métier</p> <p>Un numéro long est associé à deux idCentre différents dans deux préfectures différentes</p>
Ctrl 4	<p><u>Type de contrôle</u> : Métier</p> <p>Dans le fichier CAAU, l'ancien No_long est inconnu de nos données</p>
Ctrl 5	<p><u>Type de contrôle</u> : Métier</p> <p>Pour un idCAAU, « date de notification » est supérieure à la date courante</p>
Ctrl 6	<p><u>Type de contrôle</u> : Métier</p> <p>Pour initialiser un centre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 01/01/2000 : pour un centre existant (avant le 01/01/2015) • Date du jour : pour déclarer la création d'un nouveau centre
Ctrl 7 (évolution)	<p><u>Type de contrôle</u> : Métier</p> <p>Une nouvelle déclaration sur un changement en cours (modification du futur n° long alors que nous sommes toujours avant le délai de prévenance de 15 jours) se comporte comme un annule et remplace.</p>
Ctrl 8	<p><u>Type de contrôle</u> : Métier</p> <p>Réception d'un fichier présentant des changements sur un centre pour lequel la PFLAU n'a jamais été notifié. Cela correspond à un oubli d'envoi des fichiers sous ENVOL (pas usurpation sur des données présentes en bases)</p>
Ctrl 9	<p><u>Type de contrôle</u> : Métier</p> <p>Le numéro long ne doit pas être lié à deux centres de départements différents</p>
Ctrl 10	<p><u>Type de contrôle</u> : Métier</p> <p>Dans le fichier CAAU, au moins un des champs no_long, seuil_warning et seuil_alert est vide</p>

Contrôle	Description
Contrôles ENVOL lors de l'envoi (à réaliser par la préfecture) ⇔ ENVOL.send	
Ctrl 1	<p><u>Type de contrôle</u> : Métier</p> <p>La préfecture doit transmettre aux opérateurs de télécommunications le changement dès qu'elle en a connaissance, au plus tard 15 jours avant la date de changement de « numéro traduit ».</p> <p>Règle reprise dans CAAU.Ctrl 20</p>
Ctrl 2	<p><u>Type de contrôle</u> : Métier</p> <p>Faire un « Contrôler » et « Sauvegarder » pour que les fichiers « caau*.csv » et « pdaa*.csv » soient à la date du jour</p>
Ctrl 3	<p><u>Type de contrôle</u> : Métier</p> <p>La boîte mail peut être la boîte fonctionnelle dédiée au PDAAU (ex : pref-pdaau@loire-atlantique.gouv.fr) ou une boîte nominative (ex : martin.martin@loire-atlantique.gouv.fr). La seule obligation est que l'envoi, émane du département (ex :@loire-atlantique.gouv.fr).</p>
Ctrl 4	<p><u>Type de contrôle</u> : Métier</p> <p>L'envoi doit comporter 3 pièces jointes (ni plus, ni moins) : les fichiers PDAAU*.ods, caau*.csv et pdaa*.csv</p> <ul style="list-style-type: none"> • PDAAU*.ods -> PDAAU_XXY_ZZZZ.ods • pdaa*.csv -> pdaa_yxx_aaaammjjhhmss.csv • caau*.csv -> caau_yxx_aaaammjjhhmss.csv
Ctrl 5	<p><u>Type de contrôle</u> : Métier</p> <p>La liste de diffusion doit comprendre les principaux opérateurs nationaux et les opérateurs ayant des abonnés dans le département</p>
Ctrl 6	<p><u>Type de contrôle</u> : Format</p> <p>La composition du message doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir comme objet au message : « Plan Départemental d'Acheminement de Appels d'Urgence ». • Ne pas envoyer de PDAAU non valide, même pour un essai d'envoi • Exclure le mot « test » dans l'objet ou dans le mail, même pour un essai. • Mettre dans le corps du message une formule du type : « Veuillez-trouver ci-joint le plan en vigueur »

Contrôle	Champ	Description
Contrôles sur l'onglet CAAU		
Ctrl 1	CAAU>id CAAU	<p><u>Type de contrôle</u> : Format</p> <p>L'id CAUU doit respecter la norme du NF399.R22</p>

Contrôle	Champ	Description
Ctrl 2	CAAU>id CAAU	<u>Type de contrôle</u> : Format L'id CAUU doit être unique dans la feuille
Ctrl 3	CAAU>date de notification	<u>Type de contrôle</u> : Format Le champ doit être un champ date
Ctrl 4	CAAU>date de notification	<u>Type de contrôle</u> : Métier La date de notification doit être N en cas de changement de numéro long
Ctrl 5	CAAU>Centre National	<u>Type de contrôle</u> : Format Seules les réponses « oui » ou « non » sont acceptées
Ctrl 6	CAAU>Connexion PFLAU activée (oui/non)	<u>Type de contrôle</u> : Format Seules les réponses « oui » ou « non » sont acceptées
Ctrl 7	CAAU>Adresse	<u>Type de contrôle</u> : Format Longueur maximale de la commune : 255 car
Ctrl 8	CCAAU>N° Long	<u>Type de contrôle</u> : Format Le numéro de téléphone doit respecter la norme E.164 sans espace (ex : +33240136502) ou 114 ou 115 .
Ctrl 9	CAAU>A compter du	<u>Type de contrôle</u> : Format Le champ doit être un champ date
Ctrl 10	CAAU>A compter du	<u>Type de contrôle</u> : Métier La date doit être supérieure à la date du jour + 15 jours Le champ devient obligatoire si la date de notification est celle du jour et qu'une modification de numéro long est effectuée CAAU.A compter du >= CAAU.date de notification + 15 jours
Ctrl 11	CAAU >Ancien N° Long	<u>Type de contrôle</u> : Format Le numéro de téléphone doit respecter la norme E.164 sans espace (ex : +33240136502) ou 114 ou 115 .
Ctrl 12	CAAU >Ancien N° Long	<u>Type de contrôle</u> : Métier L'Ancien N°long doit être différent du nouveau N°Long

Contrôle	Champ	Description
Ctrl 13	CAAU>Jusqu'au	<u>Type de contrôle</u> : Format Le champ doit être un champ date
Ctrl 14	CAAU>Jusqu'au	<u>Type de contrôle</u> : Métier La date doit être supérieure à la date « à compter du » + 31 jours Le champ devient obligatoire si la date de notification est celle du jour et qu'une modification de numéro long est effectuée CAAU>Jusqu'au >= CAAU.A compter du + 31 jours
Ctrl 15	CAAU>Seuil Warning	<u>Type de contrôle</u> : Format Le champ doit être un entier sur un maximum de 5 chiffres Le champ peut être vide si la cellule « Connexion PFLAU activée » est à « Non »
Ctrl 16	CAAU>Seuil Warning	<u>Type de contrôle</u> : Métier Le 'Seuil Warning' doit être compris entre 2 et 30.000.
Ctrl 17	CAAU>Seuil Alerte	<u>Type de contrôle</u> : Format Le champ doit être un entier sur un maximum de 5 chiffres Le champ peut être vide si la cellule « Connexion PFLAU activée » est à « Non »
Ctrl 18	CAAU>Seuil Alerte	<u>Type de contrôle</u> : Métier Le 'Seuil Alerte' doit être supérieur au triple de la valeur de 'Seuil Warning'
Ctrl 19	CAAU>Seuil Alerte	<u>Type de contrôle</u> : Métier Le 'Seuil Alerte' doit être compris 10 et 100.000
Ctrl 20	CAAU>TimeZone	<u>Type de contrôle</u> : Format La TimeZone doit appartenir à la liste suivante : Europe/Paris America/Guadeloupe America/Marigot America/Martinique America/Guyana America/St_Barthelemy Indian/Reunion Indian/Mayotte

Contrôle	Champ	Description
Ctrl 21	CAAU>Courriel Alerte	<u>Type de contrôle</u> : Format Le courriel doit être valide.

Contrôle	Champ	Description
Contrôles sur l'onglet PDAA		
Ctrl 1	PDAA>Insee	<u>Type de contrôle</u> : Format Le code insee doit être sur 5 car et appartenir au département Caractères autorisés [0..9] [A..B]
Ctrl 2	PDAA>Insee	<u>Type de contrôle</u> : Métier Le code insee doit être unique dans la feuille
Ctrl 3	PDAA>Commune	<u>Type de contrôle</u> : Format Longueur maximale de la commune : 60 car
Ctrl 4	PDAA>date de notification <i>(pour chaque bloc de n court)</i>	<u>Type de contrôle</u> : Format Le champ doit être un champ date
Ctrl 5	PDAA>date de notification <i>(pour chaque bloc de n court)</i>	<u>Type de contrôle</u> : Métier La date de notification doit être N en cas de changement de centre
Ctrl 6	PDAA>id CAAU <i>(pour chaque bloc de n court)</i>	<u>Type de contrôle</u> : Métier L'id CAAU utilisé doit être référencé dans l'onglet CAAU.
Ctrl 7	PDAA>A compter du <i>(pour chaque bloc de n court)</i>	<u>Type de contrôle</u> : Format Le champ doit être un champ date
Ctrl 8	PDAA>A compter du <i>(pour chaque bloc de n court)</i>	<u>Type de contrôle</u> : Métier La date doit être supérieure à la date du jour + 15 jours.
Ctrl 9	PDAA>Ancien id CAUU <i>(pour chaque bloc de n court)</i>	<u>Type de contrôle</u> : Métier L'id CAAU utilisé doit être référencé dans l'onglet CAAU.
Ctrl 10	PDAA>Ancien id CAUU <i>(pour chaque bloc de n court)</i>	<u>Type de contrôle</u> : Métier L'ancien id doit être différent du nouveau
Ctrl 11	PDAA>Jusqu'au	<u>Type de contrôle</u> : Format

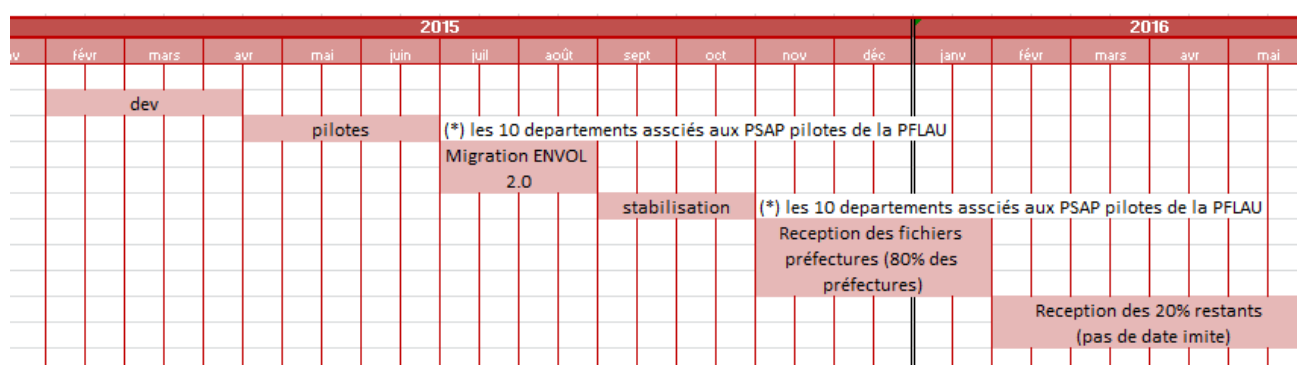
Contrôle	Champ	Description
	(pour chaque bloc de n court)	Le champ doit être un champ date
Ctrl 12	PDAA>Jusqu'au (pour chaque bloc de n court)	<u>Type de contrôle</u> : Métier La date doit être supérieure à la date « à compter du » + 31 jours Le champ devient obligatoire si la date de notification est celle du jour.

Messages d'erreur

Module	Contrôle	Description	Message
ENVOL <i>receipt</i>	Ctrl 1	Accès coffre-fort Métier	<u>Mail</u> : APNF <u>Message</u> Objet : [KO][APNF][PFLAU][PDAA/CAAU] Connexion impossible a ENVOL2 Impossible de récupérer la liste des fichiers CAAU/PDAA suite à une erreur 503 de l'API Rest Envolt2. Le retour est le suivant : Service Temporarily Unavailable The server is temporarily unable to service your request due to maintenance downtime or capacity problems. Please try again later.
ENVOL <i>Send</i>	Ctrl 4	Type de fichier inconnu Métier	<u>Mail</u> : Expéditeur <u>Message</u> Erreur : Fichiers non intégrés car l'envoi contient une extension de type inconnu autre que *.ods et *.csv
ENVOL <i>receipt</i>	Ctrl 3	Triplet invalide Métier	<u>Mail</u> : Expéditeur <u>Message</u> Votre envoi sous ENVOL a déclenchée une erreur d'intégration sur la PFLAU car la plateforme attend strictement les 3 fichiers suivants (cf. règle 4 de www.telecom.gouv.fr/pdaau). <ul style="list-style-type: none">• PDAAU*.ods -> PDAAU_XXY_ZZZZ.ods• pdaa*.csv -> pdaa_yxx_aaaammjjhhmmss.csv• caau*.csv -> caau_yxx_aaaammjjhhmmss.csv Le format de nommage des fichiers est strict. Vérifiez bien la présence des underscores (tiret bas) et les tirets Veuillez renvoyer les 3 fichiers après avoir effectué un contrôle

Module	Contrôle	Description	Message
			et sauvegarde.
CAAU.csv (évolution)	Ctrl 8	CAAU>date de notification Métier	<u>Mail</u> : Expéditeur <u>Message</u> Erreur Pour le centre FR340C115 . la PFLAU n'a pas reçu le fichier du 15/07/2015 présentant le changement du 30/07/2015 . Il faut donc reprendre cette ligne en mettant "N" à la place de 15/07/2007 et faire un renvoi sous ENVOL à TOUS les opérateurs (après contrôle et sauvegarde).

Planning



Les spécifications définitives seront envoyées aux opérateurs le 2 février 2016 lors de la réunion CICREST.

La mise en service aura lieu novembre 2015 et les préfectures ne devront plus envoyer de fichiers par un autre format. Les opérateurs pourront cependant charger les fichiers encore manuellement à partir des fichiers CSV envoyés le temps de finaliser leur automate de chargement.

Processus de déploiement d'une nouvelle version

Lors d'un déploiement d'une nouvelle version :

- ajout d'un nouveau numéro d'urgence
- mise à jour de la fiche de référence des codes insee,
- mise à jour de la feuille de macro de contrôle (un numéro de version permet de l'identifier formellement)

Les opérateurs doivent en être informés avec un certain délai de prévenance pour qu'ils puissent adapter leur système d'information.

4 Récupération des fichiers CSV sous ENVOL

Les opérateurs peuvent récupérer les 3 fichiers (ODS, PDAA.csv et CAAU.csv) sous deux modes :

- Manuellement
- Automatiquement.

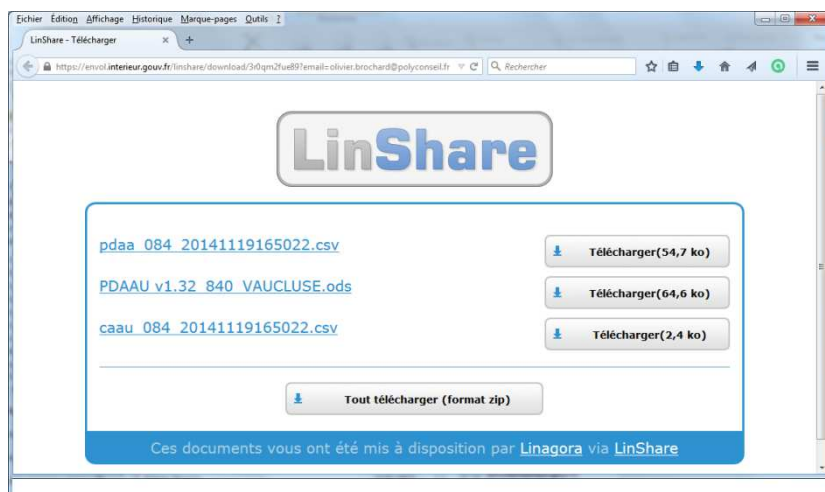
4.1 Réception

4.1.1 Réception Manuelle

A la réception du mail (l'émetteur est toujours envol@interieur.gouv.fr, pour connaître la préfecture il suffit de faire un reply), cliquer sur le lien « **Partage ENVOL** »



L'écran suivant apparaît :



Il suffit de cliquer sur les boutons « télécharger » pour récupérer les pièces jointes.

Attention, un mois après l'envoi un message de rappel est envoyé même si vous avez téléchargé les pièces jointes. Ce mail de rappel est à ignorer.



4.1.2 Réception Automatique

Algorithme

Il est possible de faire du « machine to machine » à l'aide d'un petit script (libre à vous de l'adapter) (ex : envol-v1.php).

- 1) Connexion sur le coffre-fort ENVOL (il faut demander un compte « invité » d'une durée de validité de 1 an).
- 2) Analyse des documents dans le coffre-fort

Exemple :

nom	Uuid	uri
PDAAU_840_VAUCLUSE.ods	60kgan6cxlk3/0	https://envol.interieur.gouv.fr/linshare/download/60kgan6cxlk3/0
pdaa_084_20141119165022.csv	60kgan6cxlk3/1	https://envol.interieur.gouv.fr/linshare/download/60kgan6cxlk3/1
caau_084_20141119165022.csv	60kgan6cxlk3/2	https://envol.interieur.gouv.fr/linshare/download/60kgan6cxlk3/2

- 3) Télécharger la PJ à partir des uri de l'étape 2

Script php

Exemple de réception automatique des fichiers CSV sous ENVOL en php

```
<?php

$uri_linshare = 'https://envol2.interieur.gouv.fr/linshare/websevice/rest/';
$file = file_get_contents($uri_linshare);

$username = 'albert.dupont@xxxxxx.gouv.fr';
$password = 'xxxxxxxxxx';

$context = stream_context_create(array(
    'http' => array(
        'header' => "Authorization: Basic " . base64_encode("$username:$password")
    )
));

$url = $uri_linshare.'shares';
$data = file_get_contents($url, false, $context);

echo "<br><br>Files (uuid) :<br>";

$xml = new SimpleXMLElement($data);
echo "<br>";

foreach ($xml->Share as $element) {
    $uuid = $element->uuid;
    $name = $element->name;
    $mail = $element->sender->mail;

    $url = $uri_linshare.'shares/'.$uuid.'/download';
    $path = "/tmp/$name";

    file_put_contents($path, file_get_contents($url, false, $context) );
}

echo "<br>end.";

?>
```

4.2 Sécurité

Sécurité à l'émission :

L'utilisateur en préfecture doit s'authentifier par un login/password pour déposer les fichiers sous Linshare. La préfecture d'envoi se trouve sous la balise **reply_toaddress** dans le header du mail (ex : pref-pdaau@vaucluse.gouv.fr)

Sécurité à la réception :

Bien que le mail soit reçu en clair, la solution reste sécurisée. En effet, si un hacker arrive à usurper l'adresse « envol@interieur.gouv.fr », il ne pourra pas déposer la pièce jointe sur l'environnement envoi. Pour télécharger la pièce jointe, l'authentification se fait en https et il faut au préalable ajouter une exception de certificat sur le serveur. Cette dernière partie permet de sécuriser fortement la réception, puisque le site est identifié et que la pièce jointe n'a pas être déposée que par un usager habilité.

5 ANNEXE

5.1 Cas d'usage : suivi d'évolution

L'exemple suivant permet de comprendre les données à saisir et à envoyer dans le cadre de changements multiples.

La préfecture de Loire-Atlantique subit 43 changements entre mars 2015 et juin 2015 pour le traitement du 18 (les envois doivent être effectués 15 jours minimum avant la date de mise en application) :

- Commune Nantes ; jusqu'au 1er mars 2015 → Centre 1 (pour le 18)
- Commune Nantes ; Du 1er mars 2015 au 1er avril 2015 → Centre 2 (pour le 18)
- Commune Nantes ; A partir du 1er avril 2015 → Centre 3 (pour le 18)
- Commune Mouzillon ; A partir du 15 mai 2015 → Centre 2 (pour le 18)
- Commune Mouzueil ; A partir du 21 septembre 2015 → Centre 2 (pour le 18)

Etape 1 :

Nous considérons que l'ensemble des opérateurs partent d'une situation existante où le Centre 1 est le centre opérationnel pour le 18. La préfecture du 44 n'a donc pas de fichier à envoyer.

Etape 2 :

La préfecture du 44 de Nantes doit envoyer le fichier au plus tard le 15 février 2015

Insee	Commune	18				
		Notification	Id CAAU	A compter du	Ancien Id CAAU	Jusqu'au
44107	MOUZIEL	10/12/2014	Centre 1			
44108	MOUZILLON	10/12/2014	Centre 1			
44109	NANTES	15/02/2015	Centre 2	01/03/2015	Centre 1	1/04/2015

Etape 3 :

La préfecture du 44 de Nantes doit envoyer le fichier au plus tard le 15 mars 2015

Insee	Commune	18				
		Notification	Id CAAU	A compter du	Ancien Id CAAU	Jusqu'au
44107	MOUZIEL	10/12/2014	Centre 1			
44108	MOUZILLON	10/12/2014	Centre 1			
44109	NANTES	15/03/2015	Centre 3	01/04/2015	Centre 2	02/05/2015

Etape 4 :

La préfecture du 44 de Nantes doit envoyer le fichier au plus tard le 1 mai 2015

Insee	Commune	18				
		Notification	Id CAAU	A compter du	Ancien Id CAAU	Jusqu'au
44107	MOUZIEL	10/12/2014	Centre 1			
44108	MOUZILLON	01/05/2015	Centre 2	15/05/2015	Centre 1	16/06/2015
44109	NANTES	15/03/2015	Centre 3	01/04/3015	Centre 2	02/05/2015

Etape 5 :

La préfecture du 44 de Nantes doit envoyer le fichier au plus tard le 7 septembre 2015

Insee	Commune	18				
		Notification	Id CAAU	A compter du	Ancien Id CAAU	Jusqu'au
44107	MOUZIEL	07/09/2015	Centre 2	21/09/2015	Centre 1	22/10/2015
44108	MOUZILLON	01/05/2015	Centre 2	15/05/2015	Centre 1	16/06/2015
44109	NANTES	15/03/2015	Centre 3	01/03/3015	Centre 2	1/04/2015

5.2 Cas d'usage : suppression centre CAAU

Principe :

Onglet PDAA :

Mettre à jour le nouveau centre avec une date « a compter du »

Mettre le centre supprimé dans l'ancien centre avec une date « jusqu'au »

Situation origine

Insee	Commune	18				
		Notification	Id CAAU	A compter du	Ancien Id CAAU	Jusqu'au
18001	ACHERES	01/01/2000	FR180SDIA			
18005	ALLOUIS	01/01/2000	FR180SDIB			

N°Court	Centre	Notification	Adresse	CP	Ville	
18	FR180SDIA	01/01/2000	145 avenue F.Mitterrand	18000	BOURGES	
18	FR180SDIB	01/01/2000	145 avenue F. Mitterrand	18000	BOURGES	

Suppression (↔ fusion de centres)

Insee	Commune	18				
		Notification	Id CAAU	A compter du	Ancien Id CAAU	Jusqu'au
18001	ACHERES	01/01/2000	FR180SDIA			
18005	ALLOUIS	10/05/2016	FR180SDIA	30/05/2016	FR180SDIB	30/06/2016

N°Court	Centre	Notification	Adresse	CP	Ville	
18	FR180SDIA	01/01/2000	145 avenue F. Mitterrand	18000	BOURGES	
18	FR180SDIB	01/01/2000	145 avenue F. Mitterrand	18000	BOURGES	

(*) le centre reste présent dans l'onglet CAAAU FR180SDIB, il pourra être supprimé lors du prochain envoi.

5.3 Cas d'usage : fusion de communes

Principe :

Onglet PDAA :

Mise à jour de la commune sur le code Insee recevant la fusion

Supprimer la ligne avec le code Insee obsolète

Situation origine

Insee	Commune	18				
		Notification	Id CAAU	A compter du	Ancien Id CAAU	Jusqu'au
50129	CHERBOURG	01/01/2000	FR500SDIA			
50383	OCTEVILLE	01/01/2000	FR500SDIA			

Situation cible

Le 28/02/2000 : Cherbourg devient Cherbourg-Octeville suite à sa fusion avec Octeville.

Insee	Commune	18				
		Notification	Id CAAU	A compter du	Ancien Id CAAU	Jusqu'au
50129	CHERBOURG- OCTEVILLE	01/01/2000	FR500SDIA			

(*) le code Insee d'OCTEVILLE a été supprimé et la commune CHERBOURG a été renommé en « CHARBOURG-OCTEVILLE »

5.4 Cas d'usage : scénario complexe d'un déménagement de centre CAAU

Les pompiers de Nantes souhaitent changer de numéro long (cible en mars 2015). Le cas est complexe puisqu'il change de seuil warning après leur 1^{ère} déclaration et qu'il modifie le n° long cible (il respecte toujours la période de prévenance).

Etape 1 :

Nous considérons que l'ensemble des opérateurs partent d'une situation existante où le Centre 1 est le centre opérationnel pour le 18. La préfecture du 44 n'a donc pas de fichier à envoyer.

Etape 2 :

La préfecture du 44 de Nantes doit envoyer le fichier au plus tard le 14 février 2015, elle décide par exemple de l'envoyer le 10 février 2015.

Onglet PDAA

Insee	Commune	18				
		Notification	Id CAAU	A compter du	Ancien Id CAAU	Jusqu'au
44109	NANTES	01/01/2000	FR440SDIS			

Onglet CAAU

N°Court	Centre	Notification	N° Long	A Compter du	Ancien n° long	Jusqu'au	Seuil Warning
18	FR440SDIS	10/02/2015	Tel 2	01/03/2015	Tel 1	1/04/2015	Seuil 1

Etape 3 :

La préfecture du 44 de Nantes change le seuil warning le 11 février 2015

Onglet PDAA

Insee	Commune	18				
		Notification	Id CAAU	A compter du	Ancien Id CAAU	Jusqu'au
44109	NANTES	01/01/2000	FR440SDIS			

Onglet CAAU

N°Court	Centre	Notification	N° Long	A Compter du	Ancien n° long	Jusqu'au	Seuil Warning
18	FR440SDIS	11/02/2015	Tel 2	01/03/2015	Tel 1	1/04/2015	Seuil 2

Etape 4 :

La préfecture du 44 de Nantes change le n° long cible le 12 février 2015

Onglet PDAA

Insee	Commune	18				
		Notification	Id CAAU	A compter du	Ancien Id CAAU	Jusqu'au
44109	NANTES	01/01/2000	FR440SDIS			

Onglet CAAU

N°Court	Centre	Notification	N° Long	A Compter du	Ancien n° long	Jusqu'au	Seuil Warning
18	FR440SDIS	12/02/2015	Tel 3	01/03/2015	Tel 1	1/04/2015	Seuil 2

5.5 Abréviations

Terme	Définition
PFLAU	Plateforme mutualisée de localisation des appels d'urgence
VABF	Vérification d'Aptitude au Bon Fonctionnement
VSR	Vérification en Service Régulier

Service à contacter	Lieu de réception	Appelation
SAMU	CRRA centre de réception et de régulation des appels associé au numéro du département d'implantation	CRRA38 pour le département de l'Isère
Sapeurs-pompiers	CTA centre de traitement de l'alerte associé au numéro du département d'implantation	CTA38 pour le département de l'Isère
Police nationale ou Gendarmerie	CIC : compétence police nationale centre d'information et de commandement pour la préfecture de police (départements 75, 92, 93, 94) CIC : centre d'information et de commandement pour les directions départementales de sécurité publique (DDSP) associé au numéro de département d'implantation	CIC75 CIC38 pour le département de l'Isère
	compétence gendarmerie nationale centre opérationnel et de renseignement de la gendarmerie (CORG) associé au numéro de département d'implantation	CORG38 pour le département de l'Isère

Observation : Les particularités des départements disposant de plusieurs centres de traitement ou de centre à dénomination spécifique devront être intégrées.

5.6 Glossaire

CAAU :

Les centres d'accueil des appels d'urgence

Opérateur (article L. 32 du CPCE)

On entend par opérateur toute personne physique ou morale exploitant un réseau de communications électroniques ouvert au public ou fournissant au public un service de communications électroniques.

Dans ce document, on se limitera uniquement aux opérateurs proposant des services de communication téléphonique.

eCall :

L'eCall est une initiative de la Commission européenne visant à introduire, à terme dans tous les véhicules vendus dans l'Union européenne, un système paneuropéen d'appel d'urgence automatique basé sur un service public, permettant à une voiture accidentée d'appeler instantanément les services d'urgence tout en envoyant sa position précise, que ses occupants soient conscients ou non, et quel que soit le pays de l'UE dans lequel elle se trouve. Ce système, basé sur le "112" (numéro d'urgence européen)[E112]], c'est-à-dire le numéro unique d'urgence européen 112 amélioré de la géolocalisation, permet une intervention des services d'urgence plus rapide, adaptée à la sévérité de l'accident et au type de véhicule impliqué, réduisant ainsi la mortalité et la gravité des blessures résultant des accidents de la route¹.

PDAA :

Plan départemental d'acheminement des appels

PSAP :

Public Safety Answering Point : dénomination anglaise des CAUA

5.7 ANNEXE – Boîtes mails « préfetures »

Num Dép	BAL générique
1	pref-pdaau@ain.gouv.fr
2	pref-pdaau@aisne.gouv.fr
3	pref-pdaau@allier.gouv.fr
4	pref-pdaau@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
5	pref-pdaau@hautes-alpes.gouv.fr
6	pref-pdaau@alpes-maritimes.gouv.fr
7	pref-pdaau@ardeche.gouv.fr
8	pref-pdaau@ardennes.gouv.fr
9	pref-pdaau@ariege.gouv.fr
10	pref-pdaau@aube.gouv.fr
11	pref-pdaau@aude.gouv.fr
12	pref-pdaau@aveyron.gouv.fr
13	pref-pdaau@bouches-du-rhone.gouv.fr
14	pref-pdaau@calvados.gouv.fr
15	pref-pdaau@cantal.gouv.fr
16	pref-pdaau@charente.gouv.fr
17	pref-pdaau@charente-maritime.gouv.fr
18	pref-pdaau@cher.gouv.fr
19	pref-pdaau@correze.gouv.fr
2A	pref-pdaau@corse-du-sud.gouv.fr
2B	pref-pdaau@haute-corse.gouv.fr
21	pref-pdaau@cote-dor.gouv.fr
22	pref-pdaau@cotes-darmor.gouv.fr
23	pref-pdaau@creuse.gouv.fr
24	pref-pdaau@dordogne.gouv.fr
25	pref-pdaau@doubs.gouv.fr
26	pref-pdaau@drome.gouv.fr
27	pref-pdaau@eure.gouv.fr
28	pref-pdaau@eure-et-loir.gouv.fr
29	pref-pdaau@finistere.gouv.fr
30	pref-pdaau@gard.gouv.fr
31	pref-pdaau@haute-garonne.gouv.fr
32	pref-pdaau@gers.gouv.fr
33	pref-pdaau@girond.gouv.fr
34	pref-pdaau@herault.gouv.fr
35	pref-pdaau@ille-et-vilaine.gouv.fr
36	pref-pdaau@indre.gouv.fr
37	pref-pdaau@indre-et-loire.gouv.fr
38	pref-pdaau@isere.gouv.fr
39	pref-pdaau@jura.gouv.fr
40	pref-pdaau@landes.gouv.fr

41	pref-pdaau@loir-et-cher.gouv.fr
42	pref-pdaau@loire.gouv.fr
43	pref-pdaau@haute-loire.gouv.fr
44	pref-pdaau@loire-atlantique.gouv.fr
45	pref-pdaau@loiret.gouv.fr
46	pref-pdaau@lot.gouv.fr
47	pref-pdaau@lot-et-garonne.gouv.fr
48	pref-pdaau@lozere.gouv.fr
49	pref-pdaau@maine-et-loire.gouv.fr
50	pref-pdaau@manche.gouv.fr
51	pref-pdaau@marne.gouv.fr
52	pref-pdaau@haute-marne.gouv.fr
53	pref-pdaau@mayenne.gouv.fr
54	pref-pdaau@meurthe-et-moselle.gouv.fr
55	pref-pdaau@meuse.gouv.fr
56	pref-pdaau@morbihan.gouv.fr
57	pref-pdaau@moselle.gouv.fr
58	pref-pdaau@nievre.gouv.fr
59	pref-pdaau@nord.gouv.fr
60	pref-pdaau@oise.gouv.fr
61	pref-pdaau@orne.gouv.fr
62	pref-pdaau@pas-de-calais.gouv.fr
63	pref-pdaau@puy-de-dome.gouv.fr
64	pref-pdaau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
65	pref-pdaau@hautes-pyrenees.gouv.fr
66	pref-pdaau@pyrenees-orientale.gouv.fr
67	pref-pdaau@bas-rhin.gouv.fr
68	pref-pdaau@haut-rhin.gouv.fr
69	pref-pdaau@rhone.gouv.fr
70	pref-pdaau@haute-saone.gouv.fr
71	pref-pdaau@saone-et-loire.gouv.fr
72	pref-pdaau@sarthe.gouv.fr
73	pref-pdaau@savoie.gouv.fr
74	pref-pdaau@haute-savoie.gouv.fr
75	pref-pdaau@interieur.gouv.fr
76	pref-pdaau@seine-maritime.gouv.fr
77	pref-pdaau@seine-et-marne.gouv.fr
78	pref-pdaau@yvelines.gouv.fr
79	pref-pdaau@deux-sevres.gouv.fr
80	pref-pdaau@somme.gouv.fr
81	pref-pdaau@tarn.gouv.fr
82	pref-pdaau@tarn-et-garonne.gouv.fr
83	pref-pdaau@var.gouv.fr
84	pref-pdaau@vaucluse.gouv.fr

85	pref-pdaau@vendee.gouv.fr
86	pref-pdaau@vienne.gouv.fr
87	pref-pdaau@haute-vienne.gouv.fr
88	pref-pdaau@vosges.gouv.fr
89	pref-pdaau@yonne.gouv.fr
90	pref-pdaau@territoire-de-belfort.gouv.fr
91	pref-pdaau@essonne.gouv.fr
92	pref-pdaau@hauts-de-seine.gouv.fr
93	pref-pdaau@seine-saint-denis.gouv.fr
94	pref-pdaau@val-de-marne.gouv.fr
95	pref-pdaau@val-doise.gouv.fr
971	pref-pdaau@guadeloupe.pref.gouv.fr
972	pref-pdaau@martinique.pref.gouv.fr
973	pref-pdaau@guyane.pref.gouv.fr
974	pref-pdaau@reunion.pref.gouv.fr
976	pref-pdaau@mayotte.pref.gouv.fr